

UNION EUROPEENNE – DEMANDE D'INTERVENTION

EXEMPLAIRE POUR LE SERVICE DOUANIER COMPÉTENT	1 1. Demandeur Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Numéro EORI: (+) Numéro TIN: (+) Numéro national d'enregistrement: (+) Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:		Réservé à l'administration Date de réception Numéro d'enregistrement de la demande																												
			DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DEMANDE D'INTERVENTION DES AUTORITÉS DOUANIÈRES au sens de l'article 6 du règlement (UE) n° 608/2013																												
			2*. Demande au niveau de l'Union ☐ Demande nationale ☐ Demande nationale (cf. article 5, paragraphe 3) ☐																												
3*. Statut du demandeur ☐ Titulaire du droit ☐ Personne ou entité autorisée à utiliser le droit de propriété intellectuelle ☐ Organisme de gestion collective des DPI ☐ Organisme de défense professionnel		☐ Groupement de producteurs d'une indication géographique ou le représentant de ce groupement ☐ Opérateur habilité à utiliser une indication géographique ☐ Organisme de contrôle compétent pour cette indication géographique ☐ Titulaire d'une licence exclusive couvrant deux ou plusieurs États membres																													
4. Représentant qui présente la demande au nom du demandeur Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+)																															
1 5*. Type de droit pour lequel la demande est introduite ☐ Marque nationale (NTM) ☐ Marque de l'Union européenne (EUTM) ☐ Marque internationale enregistrée (ITM) ☐ Dessin ou modèle national enregistré (ND) ☐ Dessin ou modèle communautaire enregistré (CDR) ☐ Dessin et modèle international enregistré (ICD) ☐ Dessin ou modèle communautaire non-enregistré (CDU) ☐ Droit d'auteur et droit voisin (NCPR) ☐ Nom commercial (NTN) ☐ Topographie de produit semi-conducteur (NTSP) ☐ Brevet prévu par le droit national (NPT) ☐ Brevet prévu par le droit de l'Union (UPT) ☐ Modèle d'utilité (NUM)																															
Indication géographique/Appellation d'origine: ☐ pour les produits agricoles et les denrées alimentaires (CGIP) ☐ pour le vin (CGIW) ☐ pour les boissons aromatisées à base de produits viti-vinicoles (CGIA) ☐ pour les boissons spiritueuses (CGIS) ☐ pour les autres produits (NGI) ☐ énumérée dans les accords entre l'Union et des pays tiers (CGIL) Protection des obtentions végétales: ☐ nationales (NPVR) ☐ communautaires (CPVR) Certificat complémentaire de protection: ☐ pour les médicaments (SPCM) ☐ pour les produits phytopharmaceutiques (SPCP)																															
6*État membre ou, dans le cas d'une demande au niveau de l'Union, les États membres pour le(s)quel(s) l'intervention des autorités douanières est sollicitée ☐ TOUS LES ÉTATS MEMBRES <table border="0"> <tr> <td>☐ BE</td> <td>☐ BG</td> <td>☐ CZ</td> <td>☐ DK</td> <td>☐ DE</td> <td>☐ EE</td> <td>☐ IE</td> <td>☐ EL</td> <td>☐ ES</td> <td>☐ FR</td> <td>☐ HR</td> <td>☐ IT</td> <td>☐ CY</td> <td>☐ LV</td> </tr> <tr> <td>☐ LT</td> <td>☐ LU</td> <td>☐ HU</td> <td>☐ MT</td> <td>☐ NL</td> <td>☐ AT</td> <td>☐ PL</td> <td>☐ PT</td> <td>☐ RO</td> <td>☐ SI</td> <td>☐ SK</td> <td>☐ FI</td> <td>☐ SE</td> <td>☐ UK</td> </tr> </table>				☐ BE	☐ BG	☐ CZ	☐ DK	☐ DE	☐ EE	☐ IE	☐ EL	☐ ES	☐ FR	☐ HR	☐ IT	☐ CY	☐ LV	☐ LT	☐ LU	☐ HU	☐ MT	☐ NL	☐ AT	☐ PL	☐ PT	☐ RO	☐ SI	☐ SK	☐ FI	☐ SE	☐ UK
☐ BE	☐ BG	☐ CZ	☐ DK	☐ DE	☐ EE	☐ IE	☐ EL	☐ ES	☐ FR	☐ HR	☐ IT	☐ CY	☐ LV																		
☐ LT	☐ LU	☐ HU	☐ MT	☐ NL	☐ AT	☐ PL	☐ PT	☐ RO	☐ SI	☐ SK	☐ FI	☐ SE	☐ UK																		
7. Représentant pour les aspects juridiques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:		8. Représentant pour les aspects techniques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:																													
9. Dans le cadre d'une demande au niveau de l'Union, les coordonnées des représentants désignés pour les aspects juridiques et techniques sont reprises à l'annexe n°.....																															
10. Je demande l'application de la procédure visée à l'Article 26 du règlement (UE) n° 608/2013 (petits envois) dans le ou les État(s) membre(s) ci-après et, lorsque les autorités douanières le demandent, consens à prendre en charge les frais liés à la destruction des marchandises dans le cadre de cette procédure. ☐ TOUS LES ÉTATS MEMBRES <table border="0"> <tr> <td>☐ BE</td> <td>☐ BG</td> <td>☐ CZ</td> <td>☐ DK</td> <td>☐ DE</td> <td>☐ EE</td> <td>☐ IE</td> <td>☐ EL</td> <td>☐ ES</td> <td>☐ FR</td> <td>☐ HR</td> <td>☐ IT</td> <td>☐ CY</td> <td>☐ LV</td> </tr> <tr> <td>☐ LT</td> <td>☐ LU</td> <td>☐ HU</td> <td>☐ MT</td> <td>☐ NL</td> <td>☐ AT</td> <td>☐ PL</td> <td>☐ PT</td> <td>☐ RO</td> <td>☐ SI</td> <td>☐ SK</td> <td>☐ FI</td> <td>☐ SE</td> <td>☐ UK</td> </tr> </table>				☐ BE	☐ BG	☐ CZ	☐ DK	☐ DE	☐ EE	☐ IE	☐ EL	☐ ES	☐ FR	☐ HR	☐ IT	☐ CY	☐ LV	☐ LT	☐ LU	☐ HU	☐ MT	☐ NL	☐ AT	☐ PL	☐ PT	☐ RO	☐ SI	☐ SK	☐ FI	☐ SE	☐ UK
☐ BE	☐ BG	☐ CZ	☐ DK	☐ DE	☐ EE	☐ IE	☐ EL	☐ ES	☐ FR	☐ HR	☐ IT	☐ CY	☐ LV																		
☐ LT	☐ LU	☐ HU	☐ MT	☐ NL	☐ AT	☐ PL	☐ PT	☐ RO	☐ SI	☐ SK	☐ FI	☐ SE	☐ UK																		

* Ces champs sont obligatoires et doivent être remplis

28. Informations supplémentaires 	☐ Traitement limité												
☐ Voir annexe jointe n°.....													
29. Engagements En signant, je m'engage à: - notifier immédiatement au service douanier compétent qui a fait droit à la demande n'importe quel changement dans les informations fournies dans cette demande ou dans les pièces jointes, conformément à l'Article 15 du règlement (UE) n° 608/2013. - communiquer au service douanier compétent qui a fait droit à la demande les mises à jour des informations mentionnées dans les points g), h) ou i) de l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 608/2103 qui sont utiles aux autorités douanières pour analyser et évaluer le risque de violation du droit ou droits de propriété intellectuelle en question dans cette demande. - assumer la responsabilité selon les conditions fixées à l'article 28 du règlement (UE) n° 608/2013 et à en supporter les coûts visés à l'article 29 du règlement précité. Je consens à ce que la Commission européenne et les États membres puissent traiter les données fournies avec cette demande.													
30*. Signature <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Date (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 50%; border: none;">Signature du demandeur</td> </tr> <tr> <td style="height: 40px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Lieu</td> <td style="border: none;">Nom (en lettres majuscules)</td> </tr> </table>		Date (JJ/MM/AAAA)	Signature du demandeur			Lieu	Nom (en lettres majuscules)						
Date (JJ/MM/AAAA)	Signature du demandeur												
Lieu	Nom (en lettres majuscules)												
Réservé à l'administration Décision des autorités douanières (en vertu de la section 2 du règlement (UE) no 608/2013) ☐ Acceptation complète de la demande. ☐ Acceptation partielle de la demande (les DPI faisant droit sont repris dans la liste jointe). <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;">Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 33%; border: none;">Signature et cachet</td> <td style="width: 33%; border: none;">Service douanier compétent</td> </tr> <tr> <td style="height: 100px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table> Date d'expiration de la demande: Toute demande de prolongation de période pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir, devra être reçue par le service douanier compétent au moins de 30 jours ouvrables avant le date d'expiration. ☐ Rejet de la demande. La décision motivée de ce rejet partiel ou complet ainsi que les informations concernant la procédure de recours sont jointes au présent document. <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;">Date (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 33%; border: none;">Signature et cachet</td> <td style="width: 33%; border: none;">Service douanier compétent</td> </tr> <tr> <td style="height: 100px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent				Date (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent			
Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent											
Date (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent											

Protection des données à caractère personnel et base de données centrale pour le traitement des demandes d'intervention.

Lorsque la Commission européenne traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention, elle applique les dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Lorsque l'autorité douanière compétente d'un État membre traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention, elle applique les dispositions nationales mettant en œuvre la directive 95/46/CE.

L'objectif du traitement des données à caractère personnel figurant dans la demande d'intervention est le contrôle, par les autorités douanières de l'Union, du respect des droits de propriété intellectuelle conformément au règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

L'organe chargé du contrôle dans le cadre du traitement des données dans la base de données centrale est le service douanier national compétent auprès duquel la demande d'intervention a été introduite. La liste des services douaniers compétents est publiée sur le site web de la Commission à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/right_holders/index_fr.htm. Les autorités douanières des États membres et la Commission peuvent avoir accès à toutes les données à caractère personnel figurant dans la présente demande au moyen d'un identifiant d'utilisateur et d'un mot de passe.

Les données à caractère personnel contenues dans ces informations qui relèvent du traitement limité pourront être consultées exclusivement par les autorités douanières des États membres, comme indiqué dans la case 6 de la demande, au moyen d'un identifiant d'utilisateur et d'un mot de passe.

Conformément à l'article 22 du règlement (UE) n° 608/2013, sans préjudice des dispositions applicables concernant la protection des données dans l'Union et afin de contribuer à éliminer le commerce international des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, la Commission et les autorités douanières des États membres peuvent échanger avec les autorités compétentes des pays tiers certaines des données et informations à caractère personnel contenues dans la demande.

Des réponses aux champs de données marqués d'un * et au moins à un des champs marqués d'un «+» doivent impérativement être fournies. Si ces données obligatoires font défaut, la demande sera rejetée.

La personne concernée a le droit d'accéder aux données à caractère personnel la concernant qui seront traitées par l'intermédiaire de la base de données centrale et, le cas échéant, de rectifier, d'effacer ou de verrouiller les données à caractère personnel conformément au règlement (CE) n° 45/2001 ou aux législations nationales mettant en œuvre la directive 95/46/CE.

Toutes les demandes en vue d'exercer le droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de verrouillage sont adressées au service douanier compétent auprès duquel la demande a été introduite et sont examinées par ce dernier. La base juridique pour le traitement des données à caractère personnel en vue de faire respecter les droits de propriété intellectuelle est le règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

Les données à caractère personnel ne sont pas stockées pendant plus de six mois à compter de la date de révocation de la décision acceptant la demande ou de l'expiration de la période applicable pendant laquelle les autorités douanières peuvent intervenir. Le service douanier compétent détermine cette période lors de l'acceptation de la demande et cette dernière ne peut excéder un an à compter du jour suivant la date d'adoption de la décision acceptant la demande. Toutefois, lorsque les autorités douanières ont été informées de l'ouverture de procédures visant à déterminer s'il existe une éventuelle infraction liées aux marchandises figurant sur la demande, les données à caractère personnel sont conservées pendant six mois après la clôture des procédures.

En cas de conflit, les plaintes peuvent être adressées à l'autorité nationale compétente en matière de protection des données. Les coordonnées de ces autorités sont disponibles sur le site web de la Commission européenne, direction générale de la justice (http://ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/eu/index_en.htm#h2-1).

Lorsque la plainte porte sur le traitement des données à caractère personnel par la Commission européenne, elle doit être adressée au contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/>).

UNION EUROPEENNE – DEMANDE D'INTERVENTION

EXEMPLAIRE POUR LE DEMANDEUR	2	1. Demandeur Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Numéro EORI: (+) Numéro TIN: (+) Numéro national d'enregistrement: (+) Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:	Réservé à l'administration Date de réception Numéro d'enregistrement de la demande DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DEMANDE D'INTERVENTION DES AUTORITÉS DOUANIÈRES au sens de l'article 6 du règlement (UE) n° 608/2013 2*. Demande au niveau de l'Union ☐ Demande nationale ☐ Demande nationale (cf. article 5, paragraphe 3) ☐
	3*. Statut du demandeur	☐ Titulaire du droit ☐ Personne ou entité autorisée à utiliser le droit de propriété intellectuelle ☐ Organisme de gestion collective des DPI ☐ Organisme de défense professionnel	☐ Groupement de producteurs d'une indication géographique ou le représentant de ce groupement ☐ Opérateur habilité à utiliser une indication géographique ☐ Organisme de contrôle compétent pour cette indication géographique ☐ Titulaire d'une licence exclusive couvrant deux ou plusieurs États membres
	4. Représentant qui présente la demande au nom du demandeur Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+)	☐ Le pouvoir du représentant a été joint	
	5*. Type de droit pour lequel la demande est introduite	Indication géographique/Appellation d'origine: ☐ pour les produits agricoles et les denrées alimentaires (CGIP) ☐ pour le vin (CGIW) ☐ pour les boissons aromatisées à base de produits viti-vinicoles (CGIA) ☐ pour les boissons spiritueuses (CGIS) ☐ pour les autres produits (NGI) ☐ énumérée dans les accords entre l'Union et des pays tiers (CGIL) Protection des obtentions végétales: ☐ nationales (NPVR) ☐ communautaires (CPVR) Certificat complémentaire de protection: ☐ pour les médicaments (SPCM) ☐ pour les produits phytopharmaceutiques (SPCP)	
	6*État membre ou, dans le cas d'une demande au niveau de l'Union, les États membres pour le(s)quel(s) l'intervention des autorités douanières est sollicitée	☐ TOUS LES ÉTATS MEMBRES ☐ BE ☐ BG ☐ CZ ☐ DK ☐ DE ☐ EE ☐ IE ☐ EL ☐ ES ☐ FR ☐ HR ☐ IT ☐ CY ☐ LV ☐ LT ☐ LU ☐ HU ☐ MT ☐ NL ☐ AT ☐ PL ☐ PT ☐ RO ☐ SI ☐ SK ☐ FI ☐ SE ☐ UK	
	7. Représentant pour les aspects juridiques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:	8. Représentant pour les aspects techniques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:	
	9. Dans le cadre d'une demande au niveau de l'Union, les coordonnées des représentants désignés pour les aspects juridiques et techniques sont reprises à l'annexe n°.....		
	10. Je demande l'application de la procédure visée à l'Article 26 du règlement (UE) n° 608/2013 (petits envois) dans le ou les État(s) membre(s) ci-après et, lorsque les autorités douanières le demandent, consens à prendre en charge les frais liés à la destruction des marchandises dans le cadre de cette procédure.		
	☐ TOUS LES ÉTATS MEMBRES ☐ BE ☐ BG ☐ CZ ☐ DK ☐ DE ☐ EE ☐ IE ☐ EL ☐ ES ☐ FR ☐ HR ☐ IT ☐ CY ☐ LV ☐ LT ☐ LU ☐ HU ☐ MT ☐ NL ☐ AT ☐ PL ☐ PT ☐ RO ☐ SI ☐ SK ☐ FI ☐ SE ☐ UK		

* Ces champs sont obligatoires et doivent être remplis

11*. Liste de droit(s) pour le(s)quel(s) la demande est introduite					
n°	Type de droit	Numéro de l'enregistrement	Date de l'enregistrement	Date d'expiration	Liste des produits auxquels le(s) droit(s) s'applique(nt)
Pour plusieurs droits voir annexe				☐ Traitement limité	
Marchandises authentiques					
12*. Description détaillée des marchandises*					☐ Traitement limité
Droit PI n°:					
Description de la marchandise:					
NC tarif n°:					
Valeur douanière:					
Valeur marchande moyenne au niveau européen:					
Valeur sur le marché nationale:					
					☐ Voir annexe jointe n°.....
13*. Caractéristiques distinctives des marchandises					☐ Traitement limité
Position sur la marchandise:					
Description:					
					☐ Voir annexe jointe n°.....
14*. Lieu de production					☐ Traitement limité
Pays:					
Société:					
Adresse:					
Localité:					
					☐ Voir annexe jointe n°.....
15*. Sociétés impliquées					☐ Traitement limité
Rôle:					
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					☐ Voir annexe jointe n°.....
16*. Commerçants					☐ Traitement limité
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					☐ Voir annexe jointe n°.....
17. Informations détaillées sur le dédouanement des marchandises et informations concernant la distribution					☐ Traitement limité
					☐ Voir annexe jointe n°.....
18. Emballages					☐ Traitement limité
Description de l'emballage:					
Nombre d'articles par paquet:					
Description (y compris caractéristiques distinctives):					
					☐ Voir annexe jointe n°.....
19. Documents attachés					☐ Traitement limité
Type de document:					
Description:					
					☐ Voir annexe jointe n°.....

28. Informations supplémentaires 	☐ Traitement limité												
☐ Voir annexe jointe n°.....													
29. Engagements En signant, je m'engage à: - notifier immédiatement au service douanier compétent qui a fait droit à la demande n'importe quel changement dans les informations fournies dans cette demande ou dans les pièces jointes, conformément à l'Article 15 du règlement (UE) n° 608/2013. - communiquer au service douanier compétent qui a fait droit à la demande les mises à jour des informations mentionnées dans les points g), h) ou i) de l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 608/2013 qui sont utiles aux autorités douanières pour analyser et évaluer le risque de violation du droit ou droits de propriété intellectuelle en question dans cette demande. - assumer la responsabilité selon les conditions fixées à l'article 28 du règlement (UE) n° 608/2013 et à en supporter les coûts visés à l'article 29 du règlement précité. Je consens à ce que la Commission européenne et les États membres puissent traiter les données fournies avec cette demande.													
30*. Signature <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Date (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 50%; border: none;">Signature du demandeur</td> </tr> <tr> <td style="height: 40px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Lieu</td> <td style="border: none;">Nom (en lettres majuscules)</td> </tr> </table>		Date (JJ/MM/AAAA)	Signature du demandeur			Lieu	Nom (en lettres majuscules)						
Date (JJ/MM/AAAA)	Signature du demandeur												
Lieu	Nom (en lettres majuscules)												
Réservé à l'administration Décision des autorités douanières (en vertu de la section 2 du règlement (UE) no 608/2013) ☐ Acceptation complète de la demande. ☐ Acceptation partielle de la demande (les DPI faisant droit sont repris dans la liste jointe). <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;">Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 33%; border: none;">Signature et cachet</td> <td style="width: 33%; border: none;">Service douanier compétent</td> </tr> <tr> <td style="height: 100px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table> Date d'expiration de la demande: Toute demande de prolongation de période pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir, devra être reçue par le service douanier compétent au moins de 30 jours ouvrables avant le date d'expiration. ☐ Rejet de la demande. La décision motivée de ce rejet partiel ou complet ainsi que les informations concernant la procédure de recours sont jointes au présent document. <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;">Date (JJ/MM/AAAA)</td> <td style="width: 33%; border: none;">Signature et cachet</td> <td style="width: 33%; border: none;">Service douanier compétent</td> </tr> <tr> <td style="height: 100px; border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent				Date (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent			
Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent											
Date (JJ/MM/AAAA)	Signature et cachet	Service douanier compétent											

Protection des données à caractère personnel et base de données centrale pour le traitement des demandes d'intervention.

Lorsque la Commission européenne traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention, elle applique les dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Lorsque l'autorité douanière compétente d'un État membre traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention, elle applique les dispositions nationales mettant en œuvre la directive 95/46/CE.

L'objectif du traitement des données à caractère personnel figurant dans la demande d'intervention est le contrôle, par les autorités douanières de l'Union, du respect des droits de propriété intellectuelle conformément au règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

L'organe chargé du contrôle dans le cadre du traitement des données dans la base de données centrale est le service douanier national compétent auprès duquel la demande d'intervention a été introduite. La liste des services douaniers compétents est publiée sur le site web de la Commission à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/right_holders/index_fr.htm. Les autorités douanières des États membres et la Commission peuvent avoir accès à toutes les données à caractère personnel figurant dans la présente demande au moyen d'un identifiant d'utilisateur et d'un mot de passe.

Les données à caractère personnel contenues dans ces informations qui relèvent du traitement limité pourront être consultées exclusivement par les autorités douanières des États membres, comme indiqué dans la case 6 de la demande, au moyen d'un identifiant d'utilisateur et d'un mot de passe.

Conformément à l'article 22 du règlement (UE) n° 608/2013, sans préjudice des dispositions applicables concernant la protection des données dans l'Union et afin de contribuer à éliminer le commerce international des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, la Commission et les autorités douanières des États membres peuvent échanger avec les autorités compétentes des pays tiers certaines des données et informations à caractère personnel contenues dans la demande.

Des réponses aux champs de données marqués d'un * et au moins à un des champs marqués d'un «+» doivent impérativement être fournies. Si ces données obligatoires font défaut, la demande sera rejetée.

La personne concernée a le droit d'accéder aux données à caractère personnel la concernant qui seront traitées par l'intermédiaire de la base de données centrale et, le cas échéant, de rectifier, d'effacer ou de verrouiller les données à caractère personnel conformément au règlement (CE) n° 45/2001 ou aux législations nationales mettant en œuvre la directive 95/46/CE.

Toutes les demandes en vue d'exercer le droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de verrouillage sont adressées au service douanier compétent auprès duquel la demande a été introduite et sont examinées par ce dernier. La base juridique pour le traitement des données à caractère personnel en vue de faire respecter les droits de propriété intellectuelle est le règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

Les données à caractère personnel ne sont pas stockées pendant plus de six mois à compter de la date de révocation de la décision acceptant la demande ou de l'expiration de la période applicable pendant laquelle les autorités douanières peuvent intervenir. Le service douanier compétent détermine cette période lors de l'acceptation de la demande et cette dernière ne peut excéder un an à compter du jour suivant la date d'adoption de la décision acceptant la demande. Toutefois, lorsque les autorités douanières ont été informées de l'ouverture de procédures visant à déterminer s'il existe une éventuelle infraction liées aux marchandises figurant sur la demande, les données à caractère personnel sont conservées pendant six mois après la clôture des procédures.

En cas de conflit, les plaintes peuvent être adressées à l'autorité nationale compétente en matière de protection des données. Les coordonnées de ces autorités sont disponibles sur le site web de la Commission européenne, direction générale de la justice (http://ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/eu/index_en.htm#h2-1).

Lorsque la plainte porte sur le traitement des données à caractère personnel par la Commission européenne, elle doit être adressée au contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/>).